

Présentation de 64_page

Catalogue de l'exposition des 10 ans de la revue au BD Comics Strip Festival de Bruxelles le 6, 7 et 8 septembre 2024

64_page
revue de récits graphiques

64_page est une revue papier, née au 64 rue du Page à Ixelles, et créée par Vincent Baudoux, Philippe Decloux, Olivier Grenson et Robert Nahum. Elle est l'œuvre d'une bande de passionnés de l'image, de la bande dessinée à la littérature jeunesse, en passant par le dessin de presse.

Graphiste, libraire, dessinateur, auteur, prof de BD, journaliste, c'est toute une équipe (*) de bénévoles qui a souhaité se faire le relais d'une nouvelle génération d'auteurs auprès du monde de l'édition, partager ses coups de cœur, et ses coups de gueule.

Trimestrielle puis semestrielle avec une double pagination, disponible sur abonnement, 64_page ne s'interdit aucune forme d'art, et aucun sujet.

Le premier numéro est paru lors de la Fête de la BD de Bruxelles, en septembre 2014. De nombreux auteurs confirmés aujourd'hui ont partagé hier l'aventure de 64_page.

C'est une fierté de célébrer avec eux les 10 ans de la revue au BD Comic Strip Festival avec une expo-vente d'une cinquantaine de leurs dessins, dont les bénéficiaires aideront 64_page à poursuivre sa route.



En haut, les fonsateurs de 64_page vus par Dake25, dans le supplément *Trombone Illustré* au 64_page #10 : Robert Nahum, Vincent Baudoux, Olivier Grenson et Philippe Decloux. En bas le tintamare de l'équipe et des auteurs

Une partie de l'exposition est consacrée à Cécile Bertrand, avec des originaux de la célèbre cartooniste et des dessins de nos auteurs en hommage à Cécile, qui a fait partie de la rédaction de 64_page.

www.64page.com

(*) Angela Verdejo, Lucie Cauwe, Marianne Pierre, Gérald Hanotiaux, Jacques Schraûwen, et les regrettés Cécile Bertrand, Daniel Fano, Erik Deneyer.

64_page souhaite offrir un tremplin aux jeunes auteurs en leur proposant un espace de création. Un lieu pour se confronter aux lecteurs et démontrer leur savoir-faire, sans limite de techniques ou de sujets. En outre, 64_page présente trois auteurs ayant déjà publié : un jeune, un confirmé et une gloire « oubliée » du 9^{ème} art.

Format atypique, contenu grand angle... bref, du neuf et de la fraîcheur dans l'univers BD !

Quatrième de couverture 64_page #1 septembre 2014

édito - 64_page #1 septembre 2014

64_page

Revue de récits graphiques

Il semble que depuis quelques années, depuis la disparition de quasi tous les hebdomadaires de BD, il manque un maillon essentiel entre les écoles de bande dessinée ou d'illustration et la carrière professionnelle. De là est née l'idée de **64_page**. Nous souhaitons offrir un tremplin aux jeunes auteurs, souvent pétris de talents mais livrés à eux-mêmes, en leur proposant un espace de création où ils pourront roder et démontrer leurs qualités. Cette revue se veut un lieu pour se tester, affûter ses armes, se confronter aux lecteurs et lui déclarer l'amour du travail bien fait, l'imagination du récit, du mot juste, des images pertinentes, l'intelligence du dessin...

Ce trimestriel de 64 pages consacre la moitié de sa pagination à des jeunes auteurs. Ils auront le loisir d'y présenter un récit complet, sans limite de techniques ou de sujets. L'accent sera mis sur leur talent, leur originalité et leurs projets. Pour compléter, nous proposerons dans chaque numéro trois auteurs ayant déjà publié : un jeune (coup de cœur), un confirmé et une gloire « oubliée » faisant partie de la grande et belle histoire du 9^{ème} art. Enfin, loin de l'actualité vibronnaire, nous aborderons divers aspects de la BD dans d'autres domaines à travers des rubriques récurrentes mais pas nécessairement trimestrielles. Que souhaiter de mieux que de nouvelles et bonnes découvertes liées à nos passions bédéphiles ?

Philippe Decloux, Vincent Baudoux, Olivier Grenson et Robert Nahum.

64_page, revue de récits graphiques. Sans faute d'orthographe, elle tient son nom du lieu où elle a été conçue, un bistrot de la rue du Page à Bruxelles.

Offert :
retrouvez à la fin de cette revue, un dessin original de Vanna Vinci.

Envie d'être publié(e) dans 64_page ?

Envoyez-nous une BD originale de 4 à 8 pages, un autoportrait graphique et un texte de présentation de 250 signes.

> 64page.revuebd@gmail.com
Votre proposition sera examinée et nous reprendrons rapidement contact avec vous.

64_page, revue de récits graphiques
Trimestriel. Sept. 2014 / #01 / 15€
Rédacteur en chef : Philippe Decloux
Rédaction : Vincent Baudoux, Olivier Grenson, Philippe Decloux, Robert Nahum, Docteur Karlov.
Maquette et mise en page : Yacine Saïdi
Distribution : MDS Benelux
Remerciements à tous les auteurs présents dans ce numéro et particulièrement à Olivia Bara.
Illustration de couverture : Noémie Marsilly
Illustrations de couverture arrière, de haut en bas : Vanna Vinci, Noémie Marsilly, Guy Bara

Pour toute information : 64page.revuebd@gmail.com
Pour vous abonner : abo.64page@gmail.com
Rejoignez-nous, actualités et liste des points de vente sur www.facebook.com/64page

Editeur responsable : Robert Nahum
© 180° éditions
www.180editions.com
www.facebook.com/180editions

Le contrat entre 64_page et ses auteurices

Participer à 64_page

La participation est libre, en Bande Dessinée ou en Illustration.

Il y a trois espaces que tu peux investir :

1. Le thème. Proposé par 64_page, il est ouvert à toutes les techniques publiables en deux dimensions sur maximum 6 pages. Histoire complète ou extrait d'un projet plus long.
2. Une page Une histoire. Espace libre à ton imagination, tous les sujets sont possibles et la limite « une » page peut devenir « deux » pages.
3. Cartoons Académie Cécile Bertrand. Des dessins sur l'actualités dans tous les domaines de ton imagination créatrice.

Nous demandons pour publication :

Dans le délai défini à l'adresse 64page.revuebd@gmail.com

Illustration ou bande dessinée, dessin de presse ou le cartoon, tous les styles et toutes les techniques imprimables sont acceptées.

Le format des pages est de 140 x 200 mm. Si vous souhaitez une présentation en bord à bord -> 165 x 230 mm.

Attention, le bandeau titre réduit la première planche du projet (140 x 175 mm).

Les planches et toutes les images doivent être scannées en 300 dpi (ni plus, ni moins)

Nous demandons aussi :

- Un autoportrait dessiné, format carré
- Un selfie, format carré
- Un texte de présentation personnelle de 250 signes (tolérance 10%)
- Un texte de présentation de votre projet de 250 signes
- Un titre pour votre projet
- Un lien vers un réseau style Instagram...
- Une adresse postale

Nous proposons :

- Un suivi individualisé pour tous, publié ou non. Nous sommes disponible pour revoir un synopsis, les planches,... ou te soutenir dans tes projets personnels, conseils, contacts, débriefing, ...
- Tu reçois un exemplaire de la revue gratuitement. Si tu en souhaites plus, tu bénéficies d'un prix préférentiel et/ou des frais d'envoi gratuit.
- Après publication dans 64_page, tu reçois un abonnement gratuit à vie.
- Les œuvres appartiennent à leur auteur.
- 64_page ne les utilise que pour les valoriser ou faire la promo de la revue.
- Chaque revue est adressée à des éditeurs professionnels – selon les revues de 150 à 250 éditeurs – en bande dessinée et illustration.
- Nous assurons la promotion de tes futurs albums, critique dans la revue, sur nos réseaux, présence et vente sur le stand de 64_page.
- Participation à nos projets : des stands et présences sur des festivals (principalement Angoulême et Bruxelles), des publications spéciales (*Le trombone illustré, Leurs vies Nos murs, ...*), des expositions au Centre Belge BD, au festival de Bruxelles, au Palace, chez Brüssel..., des rencontres, des débats, des dédicaces, des entraides et partages de compétences,...
- Des entrées gratuites pour les auteurs publiés au Centre Belge de la BD.
- 64_page favorise le travail en réseau et le partage des savoirs et compétences
- Et évidemment tous est négociable, amendable, valorisable...

Rapport d'activités pour l'année 2025

Rapport destiné au Service Littérature Jeunesse de la Fédération Wallonie Bruxelles

Rapport année 2025.

Année de mutation puisque nous sommes passés d'un *appendice* à l'éditeur 180° éditions à une ASBL indépendante et gérée complètement par des bénévoles. Nous avons dépensé beaucoup de temps et d'énergies à mettre cette nouvelle structure en état de marche, et surtout, à récupérer les reliquats du passé catastrophique de 180°. Comme, pour donner un exemple, récupérer les revues invendues dans un garage de Woluwe, les stocker provisoirement chez deux personnes proches de l'asbl mais non membre, le temps de trouver un lieu à un prix abordable dans un lieu associatif.

Nous étions aussi sans moyens financiers et nous avons lancé une campagne d'abonnements qui nous a permis d'amorcer la transition vers nos nouveaux projets.

Sur le plan créatif, nous avons publié les deux revues annuelles : la #28 « Arbres » et la #29 « Silence ».

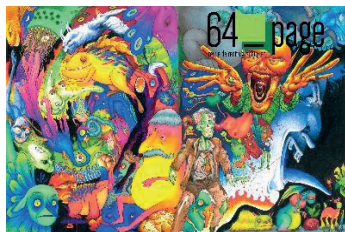
Nous avons, aussi, proposer un partenariat à la librairie Slumberland du Centre Belge de la BD. La centaine de revue déposée dans la librairie en 2024 avaient été achetées en un mois. Nous avons convenu d'une réédition (légèrement modifiée) et d'un partage 50/50 des coûts et bénéfices.

Nous avons, comme chaque année, participé aux festivals d'Angoulême (sur le stand de la Fédération) et de Bruxelles.

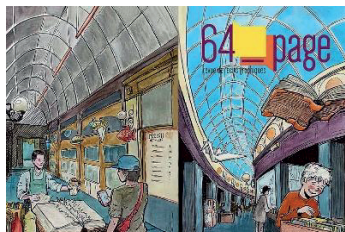
Nous publierons un bilan financier lors de l'AG annuelle qui se tiendra au premier semestre 2026.

Projets 2026

Les revues #30 (Monstres) et #31 (Cultures Lectures) sont programmées respectivement pour janvier 2026 (FIBD) et septembre (BD Comics Strip Bruxelles).



Le thème de la revue **Monstres** est le fruit de la réflexion et du travail (sur la couverture) de nos deux plus jeunes auteures, Inès et Roman avait 15 ans quand ils sont arrivés dans nos pages, à 17 ans iels ont conçu la couverture. Ils sont aujourd'hui dans l'enseignement supérieur artistique.



La revue **Cultures Lectures** est le résultat d'une rencontre avec les libraires et les associations qui défendent le projet culturel 'Galerie Bortier'. Nous trouvons important de proposer une piste de réflexions autour du livre, outil de créations, de transmissions, d'éducatons.

Les participations. Comme chaque année nous serons à Angoulême (si...) et au festival de Bruxelles.

L'asbl. Nous prévoyons d'ouvrir l'asbl aux auteurices qui le souhaitent dans l'objectif de pérenniser le projet.

Projets d'expositions itinérantes. Avec l'organisateur du BD Comics Strip, nous avons pensé faire une exposition autour des auteurices qui ont publié dans 64_page avant de publier chez des éditeurs professionnels. L'idée est de présenter une douzaine d'auteurices BD et une seconde douzaine d'illustrateurices jeunesse.

L'exposition serait conçue pour voyager dans les Centres Culturels, les Maisons de Jeunes et les librairies indépendantes. L'objectif est de présenter 64_page, mais surtout des auteurs de qualités. Outre l'expo, ce moment peut être conçu comme une rencontre avec les auteurs. Nous envisageons ce projet et son extension en fonction de nos finances.

Le Critère IV. Nous avons entendu les remarques de la Commission et nous avons, d'une part, une difficulté et, d'autre part, la volonté d'y répondre favorablement en fonction de notre philosophie et dans la mesure de nos moyens.

64_page s'est construit sur la transmission des savoirs et le partage d'expériences, depuis la première revue notre volonté est d'organiser un collectif de bénévoles et de favoriser l'échange horizontal entre toustes. La revue est expédiée vers les maisons d'éditions professionnelles.

Par ailleurs rémunérer les auteurices serait suicider notre projet.

Et puis, qui rémunère les participants à un concours ? Non. Les prix de notre 'concours' sont la publication.

Toutefois, nous il nous arrive d'aider nos auteurices à négocier leur premier contrat et notre objectif est qu'elles et ils deviennent des professionnel·les.

Nous prenons l'engagement, puisqu'il s'agit de commandes, de rémunérer notre graphiste, qui est un auteur qui a proposé des projets à 64_page, et le duo d'auteurices des couvertures en 2026, soit dès la revue #30.

13 novembre 2025

Courriel de l'administration, Madame Cécile Jacquet, qui annonce l'octroi du subside 2025 (5000€) et elle attire notre attention sur le «Critère IV» qui concerne la rémunération des auteurs.

Après ce courriel, j'avais sollicité un rendez-vous avec Mr Bruno Merckx et Mme Cécile Jacquet pour expliquer notre situation.

64_page est une initiative de bénévole.

Personne n'est rémunéré. L'argent récolté - subsides, abonnements, ventes, dons, ... - sert à payer les factures d'impressions, du routeur et de la Bpost. Quand nous avons pu réaliser un bénéfice, celui-ci est réinvesti dans des opérations éditoriales : «Alice au pays des merveilles», «Le Trombone Illustré», «Nos murs, leurs vies. Pour Semira Adamu», des expositions au Centre Belge de la BD (2 fois), au cinéma Palace, chez Brüssel, au festival BD Comics Strip de Bruxelles, des actions de dédicaces au CBBB, au Festival d'Angoulême et de Bruxelles, conférences à la Foire du livre, au festival de Bruxelles, ...

Monsieur Decloux,

Madame la Ministre de la Culture ayant entériné la proposition de la Commission des Écritures et du Livre – session Bande dessinée - relative à votre candidature à l'octroi d'une aide à l'édition, j'ai le plaisir de vous informer qu'un montant **de 5000 €** vous est accordé. Vous recevrez, dans les prochains jours, ce versement sur le compte bancaire que vous nous aviez communiqué dans votre dossier.

Voici les précisions quant aux critères d'analyse et à la motivation des membres de la Session :

Demandeur : 64_page, Revue de récits graphiques

Subvention obtenue : Aide à l'édition

Montant : 5000 €

Titre du projet – Aide à la revue 64_page

CRITÈRE 1 : Qualité artistique et culturelle de l'ouvrage ou du programme éditorial – Critère rencontré

CRITÈRE 2 : Capacité de rayonnement – Critère partiellement rencontré

CRITÈRE 3 : Place accordée aux auteurs et autrices de la Communauté française, en particulier à ceux et celles qui n'ont pas encore été publiés, dans le respect de l'égalité des femmes et des hommes et des valeurs de l'interculturalité – Critère rencontré

CRITÈRE 4 : Cohérence du budget et l'adéquation entre le projet et le montant de l'aide sollicitée, avec une attention particulière à la rémunération des auteurs – Critère non rencontré

CRITÈRE 5 : Attention réservée aux impacts environnementaux et sociaux de la production et de la commercialisation des ouvrages faisant l'objet de la demande – Critère partiellement rencontré

Motivation des membres de la Session :

La session relève qu'il s'agit d'une publication basée sur le travail bénévole qui donne la chance à de jeunes auteurs de se faire connaître. Elle prend note des efforts louables pour moderniser la structure mais qui doivent encore aboutir. Par ailleurs, comme l'Administration l'a fait remarquer, la rémunération des auteurs n'est pas prise en compte et cela pose problème (critère 4 non rencontré). La session propose néanmoins d'attribuer l'aide en intégrant dans l'avis favorable cet avertissement : la rémunération des auteurs est indispensable à mettre en place dès cette année. C'est le premier pas vers le professionnalisme. Cet avis positif s'accompagne de l'invitation à introduire un dossier l'année prochaine en apportant des preuves de stabilisation de la situation administrative et en intégrant dans le budget la rémunération systématique.

Afin de justifier l'obtention de l'aide reçue, je vous remercie d'envoyer au Service général des Lettres et du Livre (Ministère de la FWB – SGLL – Service Bande dessinée – Bruno Merckx – bureau 1B042 – bd Léopold II 44 – 1080 Bruxelles) 5 exemplaires des numéros édités ainsi que les comptes de recettes et de dépenses du projet en précisant les rémunérations et avantages éventuels versés aux auteurs. En cas d'édition, il est demandé de faire mention, dans l'ouvrage, du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles en indiquant « Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Je me dois également de préciser qu'au cas où vous ne justifieriez pas l'utilisation de la subvention reçue, vous seriez dans l'obligation de rembourser le montant non justifié au comptable centralisateur des recettes selon les modalités déterminées par l'administration générale de la Culture.

Dès que vous recevrez le versement de ce montant sur votre compte, pourriez-vous m'en informer ?

En fichiers joints, vous trouverez l'arrêté ministériel relatif à cette subvention ainsi que les voies de recours.

Vous souhaitant tout le meilleur dans la poursuite de votre travail,

Cécile JACQUET
Attachée – Service Littérature jeunesse et Bande dessinée

Service général des Lettres et du Livre

44 Bd. Léopold II, 1080 Bruxelles

Local 1A023

Tél : +32 (0)2 413 22 81 - +32 (0) 479 840 389

livre.cfwb.be

objectifplumes.be

fureurdelire.be



ARRETE MINISTERIEL OCTROYANT UNE SUBVENTION POUR UNE AIDE À L'ÉDITION EN BANDE DESSINEE

À 64_PAGE, REVUE DE RÉCITS GRAPHIQUES

Vu le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française, modifié par les décrets des 23 décembre 2013, 30 avril 2015, 14 décembre 2016, 20 décembre 2017, 12 décembre 2018, 28 mars 2019, 23 juin 2022, 09 février 2023 et 23 novembre 2023 ;

Vu le décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre ;

Vu le décret du 11 décembre 2024 contenant le budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025, article de base 62.33.02 de la division organique 20 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 novembre 2013 portant organisation des contrôle et audit internes budgétaires et comptables ainsi que du contrôle administratif et budgétaire, modifié par les arrêtés du 5 juillet 2017 et du 16 mai 2024 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2017 relatif à l'organisation et la coordination des contrôles de l'octroi et de l'emploi des subventions, pris en exécution de l'article 61 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, l'article 43 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mai 2025 portant exécution du décret du 4 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre ;

Considérant la demande de subvention introduite par l'opérateur visé par le présent arrêté et l'avis favorable remis par la session Bande dessinée de la Commission des écritures et du livre en date du 1^{er} juillet 2025

Sur décision de la Ministre de la Culture en date du 23 juillet 2025 ;

Considérant l'avis positif de la Commission des Ecritures et du Livre – Bande dessinée – émis en sa séance du 1^{er} juillet 2025,

ARRETE :

Article 1er : Une subvention pour une aide à l'édition en bande dessinée pour un montant de 5000 € (cinq mille euros) à charge des crédits inscrits à l'article de base 62.33.02 de la division organique 20 du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 2025 est octroyée au bénéficiaire ci-dessous, pour sa revue « 64_page » :

BÉNÉFICIAIRE : 64_PAGE, REVUE DE RÉCITS GRAPHIQUES

ADRESSE : avenue Houba de Strooper, 30

1020 Bruxelles

CODE SAP : 1067923

IBAN : BE 51068947363762

BIC : GKCCBEBB

Numéro d'entreprise : BE 1017101418

MONTANT : 5000 €

Article 2 : Le versement de la subvention reprise à l'article 1er sera liquidé en une seule tranche après signature du présent arrêté et au plus tôt 15 jours après l'engagement comptable qui constitue un préalable obligatoire.

Article 3 : Pour justifier de l'utilisation de l'aide reçue, le bénéficiaire transmet à l'Administration dans les six mois de la finalisation du projet et, au plus tard, un an à dater de l'inscription du montant de la 1ère tranche de cette bourse sur le compte du bénéficiaire :

1° 5 exemplaires de son projet achevé, ou à défaut, un exemplaire du manuscrit ou un rapport sur l'avancement du projet ;

2° un rapport annuel d'activités ainsi que les comptes, bilan et budget annuels de l'exercice visé par la présente subvention.

Il est tenu de présenter sur demande tout autre document ou renseignement qui pourrait lui être réclamé ultérieurement.

Article 4 : Au cas où le bénéficiaire ne justifierait pas l'utilisation de la subvention reçue, soit pour la totalité, soit pour une partie, il serait dans l'obligation de rembourser au comptable centralisateur des recettes de la Communauté française, selon les modalités déterminées par l'Administration générale de la Culture, le montant non justifié.

Article 5 : Le bénéficiaire est tenu de faire mention du soutien de la Communauté française en indiquant « Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles » en cas de publication de l'ouvrage.

Par délégation,

La Directrice générale adjointe,

Nadine Vanwelkenhuyzen

Nadine VANWELKENHUYZEN

Signature simple

28/08/2025 16:08:09

Courrier de Madame Jacquet annonçant l'avis défavorable de la commission.

J'ai sollicité un entretien avec Madame Cécile Jacquet (détachée) et Monsieur Bruno Merckx (directeur adjoint). Cette rencontre a eu lieu le 22 septembre 2025 et j'avais émis 6 remarques :

1. 64_page n'a pas les moyens de rémunérer les auteurs.
2. 64_page propose un thème ouvert, et des auteurs décident d'y participer, librement - il n'y a aucune commande aucun contrat autre que de respecter quelques consignes, le nombre maximum de pages, fournir un autoportrait dessiné, une photo et deux textes courts de présentation, respecter un délai.
3. Les projets reçus sont proposés à un comité de sélection qui fait un choix. Chaque numéro de la revue publie une vingtaine d'auteurs retenus parmi les projets reçus, de 25 à 60.
4. Devons-nous rémunérer tous les auteurs qui ont soumis un projet, ou uniquement ceux qui seront publiés.
5. La Fondation Raymond Leblanc rémunère-t-elle tous les auteurs qui participent au prix ou seulement UN lauréat ?
6. 64_page propose un «concours de création graphique où les participants sont volontaires.

64_page n'est pas un éditeur mais une association d'échange de savoirs et compétence. L'ASBL édite une revue de qualité dans l'objectif de valoriser les créations des auteurs que nous publions. Les revues sont envoyées largement vers des éditeurs professionnels et spécialisés en BD et illustrations.

Par ailleurs, nous suivons et conseillons les auteurs qui nous soumettent des projets, publiés ou non. Avec l'objectif d'atteindre une qualité qui intéresse les éditeurs.

Nous créons, ou participons, à des événements qui valorisent nos auteurs. L'équipe, bénévole, y consacre beaucoup de temps.

Philippe

Mail de l'administration reçu le vendredi 22 mai à 22 hrs

projets.BD

Pièces jointes

ven. 22 mai 20:51 (il y a 8 jours)

À moi

Monsieur Decloux,

Madame la Ministre de la Culture ayant entériné la proposition de la Commission des Écritures et du Livre – session Bande dessinée - relative à votre candidature à l'octroi d'une aide à l'édition (revue), je suis au regret de vous informer de la remise d'un avis défavorable sur votre dossier.

Voici les précisions quant aux critères d'analyse et à la motivation des membres de la Session :

Demandeur : 64_page. Revue de récits graphiques

Subvention demandée : Aide à l'édition (revue) – 6000 €

Titre de la revue : 64_page

CRITÈRE 1 : Qualité artistique et culturelle de l'ouvrage ou du programme éditorial – Critère partiellement rencontré

CRITÈRE 2 : Capacité de rayonnement – Critère partiellement rencontré

CRITÈRE 3 : Place accordée aux auteurs et autrices de la Communauté française, en particulier à ceux et celles qui n'ont pas encore été publiés, dans le respect de l'égalité des femmes et des hommes et des valeurs de l'interculturalité – Critère rencontré

CRITÈRE 4 : Cohérence du budget et adéquation entre le projet et le montant de l'aide sollicitée, avec une attention particulière à la rémunération des auteurs – Critère non rencontré

CRITÈRE 5 : Attention réservée aux impacts environnementaux et sociaux de la production et de la commercialisation des ouvrages faisant l'objet de la demande – Critère partiellement rencontré

Motivation des membres de la Session :

La session considère que cette publication est positive, diversifiée, utile à la promotion des jeunes auteurs, et qu'elle peut continuer à évoluer. Cependant, les demandes formulées précédemment ne sont pas encore rencontrées. En particulier, le fait de payer les contributions des jeunes dessinateurs aura une valeur de reconnaissance et participera à l'apprentissage et à l'encouragement de ceux-ci. La rémunération des dessinateurs qui élaborent la couverture est une avancée, elle doit être poursuivie. La revue fera preuve d'exemplarité.

L'opérateur est invité à revoir son dossier pour une prochaine ouverture d'appel aux projets.

Vous trouverez, annexé au présent courriel, les voies de recours si vous souhaitez contester cette décision. Conformément aux dispositions du décret relatif à la nouvelle gouvernance culturelle, l'avis remis sur votre dossier par la session Bande dessinée de la Commission des Écritures et du Livre fera l'objet d'une publication synthétique (indiquant le caractère favorable ou défavorable de l'avis et si les critères d'évaluation de la réglementation ont été rencontrés ou non) sur le site www.culture.be . Vous disposez d'un délai d'un mois à compter du jour de l'envoi du présent courrier pour vous opposer à cette publication en précisant le motif de refus par courriel à l'adresse projets.bd@cfwb.be .

Je vous prie de croire, Monsieur Decloux, en l'expression de mes sentiments distingués.

Cécile JACQUET
Attachée – Service Littérature jeunesse et Bande dessinée
signature_cult

Service général des Lettres et du Livre
44 Bd. Léopold II, 1080 Bruxelles
Local 1A023
Tél : +32 (0)2 413 22 81 - +32 (0) 479 840 389
livre.cfwb.be

Situation financière pour 2025 et les 5 premiers mois de 2026

En vert, une explication. Le 22 mai 2025, le compte personnel de Philippe a été hameçonné. Son compte est chez Belfius, comme celui de 64_page.

Cette circonstance et des failles chez Belfius, ont permis au hacker de piquer aussi 1776,4 € sur le compte de 64_page.

Depuis un an Philippe introduit des recours contre Belfius (qui lui a remboursé 200,8 €), nous sommes loin du compte et les procédures se poursuivent.

En attendant, de récupérer son pognon et celui de 64_page, Philippe a ouvert un **crédit de 1575 € pour 64_page**

année 2025

0 solde positif 2024

621,34

	<u>Sorties</u>	<u>Entrées</u>	<u>explications</u>
<u>Reuves</u>			
Imprimeur #29	1975,85		
APAM#28	1082,87		
Romain graphiste	212		
<u>Promo</u>			
Affiches, cartes, etc	176,6		
Stand Festival Bxl	354,04		
<u>Bpost, stockage, etc</u>			
Bpost, stockage, etc	249,25		
Ulule	25		
Mondial Relay	118,92		
<u>Matériels</u>			
Informatique	89,9		
Déplacements	26,8		
Représentations	32,55		
<u>Frais légaux</u>			
Moniteur Belge	233,05		
AFNIL	165		
Frais banque	50,18		
Soutiens à nos auteurs			
albums auteurs 64	187		
Total	4979,01		

Hacking 22 mai 2025 1776,4

TOTAL SORTIES 6755,41

Le compte perso de Philippe a été hacké et celui de 64_page aussi

ENTRÉES

ENTRÉES

réalisées a réaliser explications

remboursement Belfius	200,8		
réserve prévue par philippe		1575	Philippe a pris un crédit pour couvrir la perte de 64_page
Erreur	52,28	53	j'ai utilisé la carte de 64_page à la place de la mienne,
Ventes revues et abos	3571,09		
1 TOTAL	5807,69	3824,09	

01/01/2026 -> 31/05/2026

Sorties	Sorties	Entrées
Revue		
Imprimeur #24 réédition	1847,78	
C19 (dépôt)	130	Dépôt des revues non vendues
Promo		
Médiagraphique	100	Impression promo
Poste		
Bpost	42,15	
Mondial relay	31,7	
Soutiens à nos auteurs	30,5	
Frais		
Informatique	50	
Banque	12,78	

Entrées		
Ventes n° et abonnements		681,74
Remboursements C19	10	
Remboursement Belfius		200,8
2 TOTAL	2244,91	1092,54

PERSPECTIVES	À PAYER	À RECEVOIR
Impression #30	1933,42	
APAM 202600	1460,57	abonements routage & poste
APAM 2026003	233,77	

Ce qu'on nous doit		
Subsides 2026		6000
Slumberland		839,9
Slumberland		2500
3 TOTAL	3627,19	9339,9

5/11 de la factures réédition #24 CBBD
50% des ventes

Synthèse

	PAYÉS	REÇUS	À RECEVOIR
TOTAL 0+1+2+3	11880,78	5537,97	10914,9
TOTAL 2+3			16452,87